



Concours « Fête Nationale du Québec 2008. »

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours, il suffit d'être membre de la Fédération des préposés(e)s aux bénéficiaires public et privé du Québec.

Le concours publicitaire sera annoncé par lettre directement aux membres de la F.P.B.Q.

Les gagnants du prix seront annoncés dans le journal du gros bon sang et le site internet de la Fédération. Ce concours s'adresse au membre de la F.P.B.Q. en date du 24 juin 2008.

Le concours « Fête Nationale du Québec 2008. » est tenu par la FÉDÉRATION de Lévis.

2. TIRAGE

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu le mardi 24 juin 2008 à midi au 5480, rue Ste-Georges, Lévis, Québec, G6V 4N6.

2.1. Grand Prix, Sharp LC19SB24U LCD 19 /1366x768/16 :9/HDMI VESA 100X100.

D'une valeur de 433,95\$



*

2.2. Pour le deuxième prix, Sony RDRGX350, Enreg. DVD/RW/+RW/-R/+R/HDMI



D'une valeur de 269,95\$

*

2.3. Pour le troisième prix, RCA MC4004, LYCRA/4GB/ÉCRAN OLED 1.5 .



D'une valeur de 149,95\$

*

2.4. Pour le quatrième prix, panier-cadeau Nu NATURE de Proxim.

D'une valeur de 100,00\$



*

3. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

Le prix devra être accepté tel que décerné. Il y a une limite d'un (1) prix par membre. Il ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé partiellement ou totalement contre une somme d'argent. Dans l'éventualité où le prix ne peut être attribué tel que décrit aux présents règlements pour des raisons hors du contrôle de la F.P.B.Q. de Lévis, ce dernier s'engage à le remplacer par un prix de nature similaire et de valeur égale ou supérieure.

Afin d'être déclarée gagnante, chaque personne sélectionnée pour un prix devra :

- a. Dans les cas du Grand Prix au quatrième prix, être rejointe par les organisateurs du concours dans les dix (10) jours suivant le tirage ;
- b. Signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste ou par télécopieur et qu'elle devra retourner aux organisateurs du concours dans les dix (10) jours suivant sa réception.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la personne sélectionnée sera disqualifiée et un nouveau tirage quant à son prix aura lieu jusqu'à ce qu'un gagnant soit identifié.

Responsabilité

Les personnes sélectionnées dégagent la Fédération des préposé(e)s aux bénéficiaires public et privé du Québec (F.P.B.Q.) leurs employés, leurs compagnies affiliées et leurs représentants respectifs de tout

dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix et reconnaissent que la seule garantie qui s'applique au prix est la garantie normale du manufacturier. Afin d'être déclarées gagnantes et préalablement à l'obtention de leur prix, les personnes sélectionnées s'engagent à signer un formulaire de déclaration et d'exonération à cet effet.

- Le gagnant de chaque prix sera informé par téléphone et par courrier. À compter de ce moment, le gagnant aura un mois, soit au plus tard le **24 juillet 2008**, pour prendre possession de son prix ou des documents relatifs à son prix ; sous peine de nullité, au 5480, rue Ste-Georges, Lévis, Québec, G6V 6N8.
- En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise la F.P.B.Q. et les commanditaires à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, voix et/ou déclarations relatives au prix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.
- Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants (exemple : pas renouveler leurs adhésions, par des moyens frauduleux, etc.) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes. Les décisions des organisateurs, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité ou à la disqualification d'un coupon de participation, sont finales et sans appel.
- Le concours «**Fête Nationale du Québec 2008.**» est ouvert exclusivement aux personnes âgées de 18 ans ou plus, AUX MEMBRES DE LA F.P.B.Q., résidant au Québec. Aucun achat requis. Le concours «**Fête Nationale du Québec 2008.**» n'est pas ouvert aux employé(e)s, au conseil d'administration, ni aux personnes ayant pris part à la conception, à la production ou à la distribution du matériel du concours, ni aux employés des sociétés partenaires du concours (Proxim), de même qu'aux personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
- Pour les membres, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- La personne sélectionnée pour un prix reconnaît qu'à compter de la réception de la confirmation de son prix par les organisateurs du concours, l'exécution des services reliés aux prix devient l'entière responsabilité des fournisseurs de prix. Avant d'être déclarée gagnante et de prendre possession de son prix, la personne gagnante s'engage à signer une déclaration d'exonération à cet effet comprise dans le formulaire de déclaration et d'exonération.
- Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, sous réserve, en ce qui a trait à la portion du concours se déroulant au Québec, de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.
- Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours sont utilisés notamment pour l'administration de ce concours. Aucune communication commerciale ou autre, non reliée à ce concours ne sera envoyée au participant, sauf si le participant a autrement permis aux organisateurs de le faire.

Bonne chance aux membres de la F.P.B.Q !

* Image à titre d'exemple et indicatif.